



## FRANCE

## Orientation : la mission impossible des psychologues

Les ex-conseillers d'orientation-psychologues se sentent « malmenés » par la réforme de l'accès aux études supérieures

Ce sont eux qui reçoivent les élèves de terminale quelque peu déboussolés par la réforme de l'accès aux études supérieures, adoptée définitivement le 15 février. Ce sont bien souvent eux, aussi, qui ont été mobilisés pour animer les réunions de présentation de Parcoursup, la nouvelle plate-forme d'Admission post bac, et les « semaines de l'orientation », organisées pour la première fois dans les lycées en décembre et en février pour aider les élèves à peaufiner leur projet d'études. Pourtant, le gouvernement a davantage communiqué sur le nouveau rôle des enseignants et des professeurs principaux dans les questions d'orientation que sur la place des conseillers d'orientation-psychologues (« CO-psy »). Pour la réforme du bac aussi.

Chez les « CO-psy », appelés depuis la rentrée 2017 psychologues de l'éducation nationale (« psy-EN »), la pilule est dure à avaler. Ces derniers font régulièrement office de boucs émissaires des défaillances du système d'orientation à la française et concentrent parfois contre eux les rancœurs d'élèves désorientés.

« En disant qu'à l'avenir les enseignants seront en mesure de faire le même travail que nous en étant

*formés quelques heures aux questions d'orientation, le ministère malmène à nouveau notre profession, commente, amère, Corine Tissier, représentante du syndicat SNES-FSU, première organisation syndicale du second degré. Il laisse entendre que nous ne sommes plus en mesure d'effectuer cette mission. »* Alors même que les psychologues interrogés essaient de la mener à bien, malgré, argumentent-ils, leur faible nombre : environ 3600. Soit un conseiller pour 1500 collégiens et lycéens, contre un pour 800 en moyenne en Europe. En 2002, le ratio français était d'un conseiller pour 1300 élèves...

#### Multiplicité des missions

« Nous sommes répartis sur deux ou trois établissements chacun. Bien sûr qu'on pourrait être plus présents auprès des élèves si on était plus nombreux », ajoute Corine Tissier. Difficile dans ce contexte d'assurer un suivi individuel pour tous. « Il faut faire des choix, confirme une psy-EN de l'académie de Lille ayant requis l'anonymat. Je me débrouille pour ne recevoir que les élèves qui n'y arrivent pas tout seuls, ceux qui sont totalement paniqués dans les choix d'orientation qu'ils ont à faire. »

Autre difficulté pour ces professionnels qui travaillent dans les

collèges, lycées et centres d'information et d'orientation (CIO) : « Alors même qu'ils sont peu nombreux, on leur ajoute régulièrement de nouvelles missions qui monopolisent leur emploi du temps, au détriment des activités de conseil », souligne Bernard Desclaux, ancien directeur de CIO et blogueur.

C'est ce qui explique, entre autres, leur attachement au titre de « psychologue de l'éducation nationale ». Car cette nouvelle dénomination, voulue par le gouvernement précédent, définit, selon eux, plus exactement la grande diversité des missions qui leur sont aujourd'hui confiées, et explique par là même les difficultés pour les mener toutes de front : orientation, inclusion des élèves handicapés, décrochage scolaire, prévention des phénomènes de violence, des addictions ou des ris-

**« Je me débrouille pour ne recevoir que les élèves qui n'y arrivent pas seuls », témoigne une psychologue de Lille**



ques de radicalisation, etc. Selon plusieurs interlocuteurs, cette diversification des missions est plus facilement acceptée chez les nouveaux arrivants dans le métier.

« La liste des missions est en effet importante, mais le ministère ne leur demande pas de tout faire en même temps. Elle doit être adaptée en fonction des priorités nationales ou académiques », explique Jean-Pierre Bellier, inspecteur général de l'éducation nationale, à l'origine de la création du corps des psy-EN. Selon lui, les réformes en cours de l'accès à l'enseignement supérieur et du baccalauréat viennent « clarifier leurs missions » en matière d'orientation. « Il s'agit de les mobiliser prioritairement sur ce où ils sont le plus compétents : le conseil en orientation, les questions d'autocensure, etc., plutôt que sur l'information sur les filières existantes et la procédure en ligne, où on les a enfermés pendant longtemps. » Des missions que sont, d'après lui, à même d'effectuer les enseignants.

Clarification ? Tout le monde ne partage pas cette analyse. « Au niveau national, on nous fait comprendre que notre rôle dans la future réforme sera moindre, et on reçoit dans la foulée un courrier de notre recteur d'académie faisant de Parcoursup notre priorité abso-

lue », note la psy-EN de l'académie de Lille. Il faut être « très structuré et savoir jongler en permanence entre les injonctions nationales et locales parfois paradoxales ».

Face au manque récurrent de moyens et d'effectifs et à la multiplicité de leurs missions, certains psy-EN se demandent comment ils trouveront à l'avenir le temps pour conseiller les élèves. L'équation apparaît d'autant plus compliquée à résoudre au vu des récentes décisions budgétaires du gouvernement : le nombre de postes ouverts au concours externe 2018 de psy-EN intervenant en collège et lycée chute de 25 %, en passant de 115 en 2017 à 87. Un arbitrage dont se sont émues une dizaine d'associations professionnelles et syndicales dans une lettre datée du 8 janvier adressée au ministre de l'éducation nationale.

Au-delà des difficultés matérielles, Sylvie Amici, la présidente de l'Association des conseillers d'orientation psychologues, regrette qu'avec Parcoursup l'orientation soit abordée surtout à travers « la question de l'information des élèves par les professeurs, et non pas comme une dynamique de choix, personnels, d'un adolescent en construction », plus portée par des psychologues. ■

SÉVERIN GRAVELEAU